



Commune de Jalhay

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Stéphane WIDART et Madame Sévrine TRUSSART, domiciliés Route de la Gileppe 127 à 4845 Jalhay.

Le terrain concerné est situé Route de la Gileppe, 127 à 4845 Jalhay et cadastré division 1, section A n°778B.

Le projet est de type : l'extension d'une habitation en vue de créer un double garage, et présente les caractéristiques suivantes :

L'extension, implantée au flanc droit de l'habitation, aura une emprise au sol d'environ 37 m<sup>2</sup>. Elle sera pourvue d'une toiture plate et les élévations seront couvertes d'un bardage horizontal en cèdre naturel.

**Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40-2° du CoDT : écarts aux prescriptions du permis de lotir, à savoir : extension en-dehors de la zone capable - niveau du rez-de-chaussée du garage au niveau de la maison, non conforme au plan du lotissement et au plan parcellaire - toiture plate de l'extension - niveau d'acrotère à 3,20 m, au-delà des 2,65 m autorisés - membrane bitumineuse pour la couverture de toiture - parement d'élévation en cèdre naturel non conforme aux prescriptions**

**Conformément à l'art. D.I.16. § 1<sup>er</sup>, les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1er janvier.**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **09/01/2025** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/12/2024 au 16/01/2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400104/5261/2024**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 02/12/2024

Pour le Collège communal,

L'agent communal délégué

Urbanisme - Jalhay  
Frédéric BRULS  
employé d'administration

